



*Madame **Béatrice Barton***
TSR – « Duel »
quai Ernest-Ansermet 20 CP 234
1204 Genève 8

Lausanne, le 03.10.02

cc : A qui de droit – <http://www.appel-au-peuple.org>

« La télé entre au tribunal »

(votre émission du 25.09.02)

Madame,

*Nous saluons votre initiative de filmer des audiences judiciaires. Vous nous avez montré le procès pénal en 1^{ère} instance de 2 justiciables jurassiens, présidé par **le juge Pierre Lachat**. Nous avons vu un juge compétent et sage à l'œuvre, ayant appliqué le principe du « win/win » américain. Il a donné l'image d'un magistrat très digne et humain.*

*Nous vous signalons que ce même juge, frère de l'ancien Premier Ministre et actuel Conseiller national, François Lachat (pour corroborer le dogme de la séparation des pouvoirs), fonctionne aussi comme juge cantonal du canton du Jura. Il figure sur notre « Liste de références des hommes de loi » (<http://www.appel-au-peuple.org>: affaires en cours – « Le crime judiciaire en Suisse », volet 5) avec **2 références négatives** et les attributs/remarques : « Parjuré », « Ne cherche pas la vérité. Bon travail : « Duel », 25.09.02 ».*

En effet, le « Juge » Pierre Lachat a été un des membres de la Cour pénale du Tribunal cantonal jurassien, qui a rejeté par arrêt du 26.02.02 la requête de récusation du Dr. Laszlo Kovats (voir communiqué de la même date ci-joint) à l'encontre de collègues, des juges cantonaux. Ce rejet a été motivé par la demi-vérité (pire qu'un mensonge) : « Le requérant n'invoque aucun (autre) élément concret de prévention à l'égard des trois juges en cause... » (page 9 dudit arrêt, 2^{ème} paragraphe). Nous pouvons vous affirmer qu'il a eu un motif très concret pour récuser ces juges (voir communiqué ci-joint, dernier paragraphe de la 1^{ère} page).

APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34

Internet : [appel-au-peuple.org](http://www.appel-au-peuple.org)

Pierre Lachat figure aussi dans le dossier du rentier Benoît Schaller. Celui-ci avait contesté une amende de stationnement, prouvant que le signal lui avait été invisible. Le policier ayant établi le procès-verbal a confirmé ce fait. Malgré cela, la « Juge » de 1^{ère} instance confirmait l'amende, et cette injustice fut bétonnée au niveau du Tribunal cantonal jurassien, avec le concours du magistrat Pierre Lachat. Et finalement, le Tribunal fédéral donna son aval. D'ailleurs, la cause du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire est situé au niveau du Tribunal fédéral qui n'exerce pas un contrôle digne de ce nom. Les magistrats des cantons veillent à ce que des candidats « fiables » de leur point de vue soient élus juges fédéraux. - Benoît Schaller se retrouve aujourd'hui avec une amende de CHF 120.- et CHF 1'500.- de frais judiciaires. Cette affaire banale démontre avec une clarté absolue le dérapage de l'appareil judiciaire, avec la coopération active du « Juge » Pierre Lachat, couvrant aveuglément et par corporatisme l'instance inférieure.

Pour l'émission du 25.09.02, vous avez choisi un cas bénin, qui s'est terminé par un happy end comme une pièce de théâtre présentée à la soirée annuelle d'une société locale. Il faut filmer toutes les audiences, et non pas seulement les cas triés sur le volet, d'entente avec le juge. La présence de la télévision n'est pas forcément nécessaire. Si vous sélectionnez seulement certains cas, vous risquez le reproche de faire de la relation publique déplacée en faveur d'un juge donné. Pierre Lachat ne la mérite pas. Il faut connaître tous les bienfaits et malfaits d'un magistrat donné. L'enregistrement audio-visuel de toutes les audiences permettra un contrôle efficace de la qualité de travail fournie par les magistrats.

Cela dit, nous pensons que vous avez tout de même fait un pas dans la bonne direction, ayant surmonté le dégoût d'un magistrat pour la transparence. Si on a dit oui pour pouvoir filmer une première affaire, ils ne pourront guère s'opposer à ce que vous veniez filmer la prochaine parution du Dr. Laszlo Kovats devant ses juges jurassiens. Vous connaissez cette affaire.

Nous vous souhaitons succès et satisfaction dans votre future position à la TSR. Dans l'attente de nous revoir un de ces jours, nous vous présentons, Madame, nos sentiments les meilleurs

Gerhard Ulrich, Président

Pierre-Hubert Fornerod, Membre du comité

P.S. : Participez à notre assemblée générale, dimanche, 03.11.02, 14.00, au Buffet de la gare, Lausanne – salle des vigneron.